



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/250

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Enquête sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. CCAS. Rapport de la CRC. Information

Monsieur Nicolas BRUGERE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Chambre Régionale des Comptes a procédé en 2014 à l'examen de la gestion du CCAS depuis 2007 en axant principalement son contrôle sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, dans le cadre d'une enquête nationale conduite par la Cour des Comptes.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le CCAS de Bordeaux anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. A ce titre, et dans le cadre du projet social défini par la municipalité, il exerce une mission d'accueil, d'information et de coordination sociale et médico-sociale notamment en direction des personnes âgées. Par délégation, il est en charge de la coordination gérontologique territoriale de Bordeaux.

L'exercice des missions dévolues dans ce domaine au CCAS de Bordeaux respecte le cadre législatif et réglementaire, y compris, depuis 2014, l'obligation de présenter annuellement une analyse des besoins sociaux au conseil d'administration.

Le CCAS sert de support à un Centre Local d'Information et de Coordination, par convention avec le département. En plus d'une mission d'information pour les personnes âgées, qui complète celle apportée dans les services du CCAS ou dans les établissements d'hébergement, ce CLIC procède à une évaluation des besoins des personnes âgées, et le cas échéant élabore les plans d'aide qui peuvent leur être proposés et en assure le suivi.

Depuis 2012, par convention avec l'agence régionale de santé, le CCAS pilote le dispositif Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), qui assure la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de démences apparentées.

Il intervient dans deux instances de concertation innovantes pour le traitement des situations complexes des personnes âgées, le contrat local de santé autour de l'axe « promouvoir le bien vieillir » et le projet Parcours de Santé des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA), projet pilote qui s'attache aux parcours de personnes âgées de plus de 75 ans en situation de vulnérabilité.

En matière d'habitat, le CCAS dispose en plus de 15 résidences pour personnes âgées autonomes, de 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de 146 logements sociaux. Il intervient en outre à plusieurs niveaux (information, aides financières, travaux pour le maintien à domicile) pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées locataires de logements sociaux.

En complément des services offerts par la Ville, dont un service de portage de repas à domicile et l'animation et la restauration dans les clubs seniors, le CCAS propose une offre de services qui concerne notamment la télésurveillance, le soutien aux aidants familiaux, ainsi que la mise en œuvre du plan canicule.

Ce rapport définitif depuis le 28/04/15 n'appelle donc pas d'observation particulière et constitue un satisfecit en faveur de nos actions notamment pour les seniors.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas BRUGERE

Chambre régionale
des comptes

Aquitaine,
Poitou-Charentes



RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

**ENQUETE SUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN
PERTE D'AUTONOMIE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BORDEAUX
(DEPARTEMENT DE LA GIRONDE)**

ANNEES 2007 et suivantes

SYNTHESE DES OBSERVATIONS PROVISOIRES

Le CCAS de Bordeaux anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. A ce titre, et dans le cadre du projet social défini par la municipalité, il exerce une mission d'accueil, d'information et de coordination sociale et médico-sociale notamment en direction des personnes âgées. Par délégation, il est en charge de la coordination gérontologique territoriale de Bordeaux.

L'exercice des missions dévolues dans ce domaine au CCAS de Bordeaux respecte le cadre législatif et réglementaire, y compris, depuis 2014, l'obligation de présenter annuellement une analyse des besoins sociaux au conseil d'administration.

Le CCAS sert de support à un Centre Local d'Information et de Coordination, par convention avec le département. En plus d'une mission d'information pour les personnes âgées, qui complète celle apportée dans les services du CCAS ou dans les établissements d'hébergement, ce CLIC procède à une évaluation des besoins des personnes âgées, et le cas échéant élabore les plans d'aide qui peuvent leur être proposés et en assure le suivi.

Depuis 2012, par convention avec l'agence régionale de santé, le CCAS pilote le dispositif Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), qui assure la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de démences apparentées.

Il intervient dans deux instances de concertation innovantes pour le traitement des situations complexes des personnes âgées, le contrat local de santé autour de l'axe « promouvoir le bien vieillir » et le projet Parcours de Santé des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA), projet pilote qui s'attache aux parcours de personnes âgées de plus de 75 ans en situation de vulnérabilité.

En matière d'habitat, le CCAS dispose en plus de 15 résidences pour personnes âgées autonomes, de 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de 146 logements sociaux. Il intervient en outre à plusieurs niveaux (information, aides financières, travaux pour le maintien à domicile) pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées locataires de logements sociaux.

En complément des services offerts par la Ville, dont un service de portage de repas à domicile et l'animation et la restauration dans les clubs seniors, le CCAS propose une offre de services qui concerne notamment la télésurveillance, le soutien aux aidants familiaux, ainsi que la mise en œuvre du plan canicule.

SOMMAIRE

1-	ELEMENTS DE PROCEDURE	5
2-	PRESENTATION DU CCAS DE BORDEAUX.....	5
3-	ENQUETE SUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES.....	6
3-1-	L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	6
3-2-	LES OBJECTIFS	6
4-	LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE	7
5-	LA REPARTITION DE L'OFFRE	7
6-	L'INFORMATION ET L'ORIENTATION	8
7-	LA COORDINATION	9
7-1-	LA COORDINATION.....	9
7-2-	LA CONCERTATION	11
8-	LA PREVENTION.....	14
9-	L'EVALUATION.....	14
10-	L'OFFRE DU CCAS.....	15
10-1-	L'HABITAT	15
10-2-	L'OFFRE DE SERVICES.....	19
10-3-	LA RESTAURATION A DOMICILE	19
10-4-	ACTIONS D'ANIMATION ET DE LOISIRS.....	20
10-5-	LES AUTRES SERVICES MIS EN PLACE	20
10-6-	LE PLAN CANICULE	21

1- ELEMENTS DE PROCEDURE

La chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Poitou-Charentes a procédé à l'examen de la gestion de 2007 jusqu'à la période la plus récente du centre communal d'action sociale de Bordeaux. Cet examen s'inscrit dans le cadre d'une enquête sur le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, conduite par la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes.

A la suite du contrôle, l'entretien préalable, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, a eu lieu le 22 septembre 2014 avec M. Nicolas BRUGERE, vice-président du CCAS.

Par un courrier enregistré au greffe de la juridiction le 12 janvier 2015, le vice-président a répondu aux observations provisoires délibérées par la chambre, le 14 octobre 2014. Après avoir examiné son contenu, la chambre a arrêté les observations définitives suivantes, le 30 janvier 2015.

2- PRESENTATION DU CCAS DE BORDEAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles (CASF), le CCAS de Bordeaux, établissement public administratif communal, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. A ce titre il exerce une mission d'accueil, d'information et de coordination sociale et médico-sociale notamment en matière d'insertion et de personnes âgées.

Il intervient sous forme de prestations légales, obligatoires ou facultatives. Un règlement intérieur en vigueur depuis février 2007 et actualisé chaque année par délibération, précise les règles d'attribution des aides facultatives. Il participe, de même, à l'instruction des demandes d'aide sociale (notamment l'aide personnalisée à l'autonomie).

Il gère des établissements d'hébergement, notamment 15 foyers-logements, 2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), 1 Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et des logements sociaux, 1 centre d'accueil d'urgence, un dispositif Lits Halte Soins Santé, 1 centre d'accueil et d'accompagnement de la famille et 1 maison relais, soit environ 1300 chambres et logements.

Il exerce une mission de coordination dans le cadre de différents réseaux visant à faciliter le traitement de situations complexes.

Enfin, le CCAS exerce par délégation du département de la Gironde des compétences qui relèvent d'une part de l'accueil de personnes âgées en grande difficulté sociale et d'autre part de la coordination gérontologique territoriale de Bordeaux.

La définition et la mise en œuvre des missions dévolues au CCAS de Bordeaux respectent le cadre législatif et réglementaire. Les textes prévoient que le CCAS doit procéder annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de son ressort, et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées handicapées ou en difficulté. Cette analyse doit faire l'objet d'un rapport annuel présenté au conseil d'administration conformément à l'article R. 123-1 du CASF. Le CCAS de Bordeaux a ainsi inscrit à l'ordre du jour du conseil d'administration de décembre 2014 la présentation de ce document, se conformant ainsi à la

recommandation de la chambre. Ce document avait préalablement fait l'objet de présentations distinctes auprès des huit conseils de quartier.

3- ENQUETE SUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

3-1- L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Direction des Actions Gériatriques du CCAS comprend deux pôles qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées.

Le pôle « hébergement » est en charge des établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA) et des services collectifs. Par convention avec le Conseil Général, le CCAS exerce la mission d'accompagnement spécifique des publics en grande marginalité au sein de ces EHPA.

Le pôle « vie à domicile » regroupe les services du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) par convention avec le conseil général, et de la Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) par convention avec l'Agence Régionale de Santé Aquitaine. Une troisième convention lie le CCAS à la CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) pour l'évaluation des besoins des ressortissants CARSAT GIR 5-6. Le pôle « vie à domicile » exerce la compétence obligatoire relative au Plan National Canicule.

La ville et le CCAS ont engagé un rapprochement qui se traduit par l'intégration du siège du CCAS à la Cité Municipale (août 2014) avec un accueil unifié, la mutualisation et le rattachement à la Ville des fonctions supports et une harmonisation statutaire, effective depuis février 2014, des agents de la ville et du CCAS sous statut Fonction Publique Territoriale.

Le CCAS ne dispose pas de comptabilité analytique spécifique permettant d'établir le coût des dispositifs d'aide à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, à l'exception du CLIC et de la MAIA dont le budget annexe retrace les coûts.

Le logiciel financier commun à la Ville et au CCAS, mis en place depuis le 1er janvier 2012, intègre un futur module de comptabilité analytique dont les développements sont prévus pour 2015-2016.

3-2- LES OBJECTIFS

Les projections démographiques d'ici 2030 prévoient une augmentation significative de la population bordelaise (+100 000 hab.) et de sa population âgée. Le projet social n°3 de la municipalité définit notamment une politique globale à destination des seniors bordelais afin de faciliter leur intégration et favoriser leur maintien à domicile. Des objectifs ont été définis relatifs notamment à l'augmentation de la capacité d'accueil, la modernisation et la redynamisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées, le développement d'actions de prévention afin de favoriser le maintien à domicile et l'inscription du CCAS dans des démarches novatrices en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé.

Bordeaux a adhéré en avril 2014 au réseau des Villes Amies des Aînés (OMS) afin de promouvoir et de bénéficier des pratiques innovantes dans le secteur gériatrique au niveau national et international.

4- LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE

Le CLIC de Bordeaux a initié la mise en place d'un diagnostic des ressources sur le territoire en vue de répondre aux besoins des personnes âgées. Il est actualisé et partagé avec les acteurs du territoire. Selon le CCAS, ce diagnostic doit permettre d'identifier l'ensemble des acteurs des champs sanitaire, médico-social et social avec lesquels l'intégration doit s'effectuer. Il présente des données démographiques relatives aux personnes âgées, (nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, nombre d'allocataires d'APA, taux d'équipement en lits médicalisés, nombre de places d'accueil en logements foyers...).

Parallèlement à ce diagnostic, un travail est conduit en partenariat avec les acteurs du territoire dans le cadre de la MAIA sur la mise en place d'un annuaire partagé dématérialisé à destination des professionnels. Ce projet est en cours de finalisation.

Par ailleurs, un diagnostic sur la santé des Bordelais a été réalisé dans le cadre du contrat local de santé de Bordeaux signé entre l'agence régionale de santé (ARS) d'Aquitaine et la ville de Bordeaux. Il s'agit d'un document complet d'aide à la décision faisant état d'éléments socioéconomiques, d'une synthèse sur l'état de santé de la population, du dispositif sanitaire et médico-social, tous éléments assortis d'une cartographie et de tableaux comparatifs.

Enfin, le CLIC a initié avec le conseil général une action d'animation de réseau de professionnels sur un quartier de Bordeaux, « Le Grand Parc ». A partir de cette expérience, le CCAS développe depuis début 2014 des réunions interprofessionnelles dans les huit quartiers de Bordeaux, au sein d'un EHPAD public ou privé. Deux types de bénéficiaires sont visés par ce projet. Pour les professionnels, ces réunions concourent à améliorer leur connaissance du territoire et à harmoniser leurs pratiques. Pour les usagers (seniors et famille), elles facilitent le partage de l'information entre professionnels, la mise en avant de bonnes pratiques professionnelles et la création de projets communs sur un territoire. Il en est attendu une meilleure interconnexion des services présents sur le territoire, une connaissance du territoire permettant de repérer les manques et les doublons, une prise en charge globale et personnalisée pour chaque usager, permettant d'éviter une rupture dans le parcours de soins et d'aides, un accès à un meilleur service possible, au bon endroit, au bon moment et à un moindre coût humain et social.

5- LA REPARTITION DE L'OFFRE

Sur le territoire bordelais, le département, la ville, le CCAS et le secteur privé disposent de services permettant de développer le lien social et le maintien à domicile. La Ville gère 25 clubs seniors avec restauration sur place dont 15 adossés aux résidences pour personnes âgées, 2 ateliers avec activités culturelles, sportives, 1 service de portage de repas à domicile. Le Conseil Général a mis en place un CLIC de label 1, assurant l'information et l'orientation des usagers, une équipe médico-sociale pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et huit Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion. Le CCAS dispose d'un CLIC de label 3, assurant en plus d'une mission d'information l'évaluation des besoins, l'élaboration et le suivi d'un plan d'aide. Il gère en outre quinze établissements d'hébergement pour personnes âgées autonomes qui proposent une coordination médico-sociale pour les situations individuelles qui le nécessitent, deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et une MAIA.

Le secteur associatif porte vingt et une structures d'aides à domicile et deux services de soins à domicile et le secteur privé vingt-trois structures d'aide à domicile.

6- L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

L'organisation de l'information et de l'orientation des personnes âgées et de leurs familles mise en place par le CCAS s'appuie sur l'analyse des besoins sociaux et s'inscrit dans une logique territoriale, de proximité des publics et de réseau de professionnels par quartier. Des dispositifs d'accueil immédiat s'ajoutent à l'activité du CLIC. On recense à cet égard, un accueil social de proximité au sein de l'Hôtel de Ville, des services ouverts à tous au siège du CCAS sous la forme de guichets de réception pour un premier accueil directionnel et de guichets de réception pour des entretiens individualisés et confidentiels, de permanences sans rendez-vous dans les huit mairies de quartier

Le tableau ci-dessous présente des éléments d'activité de ce dispositif.

Permanences ouvertes sur l'année et nombre de personnes reçues

	2011	2012	2013
Permanences ouvertes	495 dont 31 dans les mairies de quartier	460 dont 46 dans les mairies de quartier	519 dont 43 dans les mairies de quartier
Nombre de personnes	1 851	1 887	1920

Un accueil a également été organisé au sein des 15 EHPA/Club Senior. En 2013, il a été observé une moyenne de 300 personnes accueillies sur chacun des 15 EHPA.

Enfin, le CCAS héberge des associations et des partenaires (culture du cœur, association du lien interculturel familial et social, point info santé, point info énergie) qui effectuent des permanences qui concernent tous les usagers mais peuvent s'adresser aux personnes âgées. Les données communiquées au titre de l'année 2013 font état d'un total de 2 564 usagers rencontrés lors de ces accueils de proximité.

En termes de ressources humaines, l'effectif du service d'instruction des prestations sociales et de la proximité, destiné à l'accueil de tous les Bordelais, atteint 30,8 ETP dont 3,4 ETP du Lieu Ressources et 14,40 ETP de travailleurs sociaux.

Le nombre d'agents chargés d'informer les personnes âgées et leurs familles est passé à 4,89 ETP en 2013 contre 3,84 en 2007. Deux ETP sont affectés au pôle résidentiel et 2,89 ETP sont affectés dans les résidences pour personnes âgées. La qualification des personnels est diverse, mais 17 agents sur 25 (68%) ont suivi une formation spécifique en relation avec les personnes âgées et paraissent ainsi en mesure d'apporter une information claire aux questions posées. Cinq agents n'ont, en revanche, reçu aucune formation depuis 2007.

7- LA COORDINATION

7-1- LA COORDINATION

Le CLIC

Le rôle de coordonnateur de l'action sociale en faveur des personnes âgées dévolu au Département est retracé dans l'article art. L.113-2 du CASF. Pour mettre en œuvre ces compétences, un CLIC départemental de niveau 1 (informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux) porté par le Conseil Général de Gironde a été mis en place. Le CLIC départemental a pour seule mission l'accueil téléphonique (N° Vert).

Par convention du 23 octobre 2006, le CCAS de Bordeaux a été labellisé CLIC de niveau 3. Le CCAS est ainsi reconnu comme « guichet unique » d'information et d'orientation pour les personnes âgées sur le territoire de Bordeaux. Il est doté d'un Numéro vert gratuit depuis un poste fixe.

Le CLIC remplit les missions d'accueillir, informer, orienter et faciliter les démarches de la personne âgée et de sa famille, évaluer les besoins au domicile, élaborer un plan d'aide personnalisé, repérer les personnes âgées isolées, accompagner et assurer le suivi du plan d'aide en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner et fédérer les acteurs locaux. Il intervient auprès des personnes de plus de 60 ans, les familles et les professionnels du secteur gérontologique. Il reçoit 40 accueils téléphoniques et 4 accueils physiques par jour en moyenne. Il évalue et préconise un plan d'aide au domicile pour 240 personnes environ.

Par ailleurs, depuis 2007, le CLIC assure les évaluations des besoins et l'élaboration des plans d'aide personnalisée pour la CARSAT. Environ 700 dossiers d'évaluation sont traités, renouvelés tous les 2 ans. Le tableau ci-dessous présente l'activité du CLIC de Bordeaux pour les années 2012 et 2013. Sur une année, l'activité totale du CLIC a connu une croissance de 5,7%. Si l'évaluation au domicile a enregistré une diminution de 16%, en revanche, l'accueil téléphonique a augmenté de près de 5% et l'accueil physique de 50%.

Activité du CLIC	2013	2012
Accueil téléphonique concernant des personnes âgées	9826	9373
Accueil Physique (visite au CLIC) des personnes âgées	1010	674
Evaluation au domicile	849	1009
TOTAL	11685	11056

Un avenant du 9 janvier 2014 définit l'équipe opérationnelle de la coordination (qui assure l'animation du réseau, la circulation de l'information et la mise en œuvre de la coordination autour de la personne âgée) et la contribution financière du conseil général. L'équipe comprend un coordonnateur à temps plein, salarié du CCAS qui s'assure de la vision globale des composantes sociales, médico-sociales et sanitaires, 3,1 ETP (équivalents temps plein) de travailleurs sociaux qui prennent en charge l'action auprès de la personne âgée, 2,8 ETP d'adjoints administratifs, un secrétariat de 3,8 ETP titulaires de la fonction publique territoriale qui assurent la présence permanente sur le site, un psycho gérontologue sur la base de 0,50% ETP pour mener une action d'aide aux aidants familiaux.

Le CLIC départemental et le CLIC de Bordeaux répondant aux missions d'information et d'orientation, des procédures de coordination ont été mises en place : une fiche de liaison est établie entre le CLIC départemental et le CLIC de Bordeaux pour une évaluation globale des besoins au domicile, la centralisation de toutes les situations de maltraitance est effectuée au CLIC départemental, des réunions de coordination des CLIC du département sont organisées tous les 6 mois.

Par ailleurs le CLIC de Bordeaux signe chaque année une convention d'objectifs avec la CARSAT d'Aquitaine. Cette convention présente les orientations majeures du projet et prévoit les processus de suivi et d'évaluation, conformément à la circulaire CNAV n° 3003/36 du 12 août 2003 relative aux modalités de participation de la branche Retraite aux coordinations gérontologiques et aux centres locaux d'information et de coordination, ainsi que ses modalités de financement. Les objectifs et les actions individuelles et collectives à conduire au cours de l'année sont listées, la participation financière de la CARSAT est prévue, et le CLIC doit présenter à la fin de chaque année, à l'aide d'un document modèle prévu par la CARSAT, le rapport d'activité de l'année écoulée. Trois rapports d'activité (2011, 2012, 2013) ont été produits.

Financement

Le financement du CLIC repose sur une logique de cofinancement entre le Conseil Général, le CCAS, la CARSAT, la mutualité sociale agricole et les organismes de protection sociale.

La contribution financière du Conseil Général s'élève à 95 K€ par an en moyenne sur la période de 2009 à 2013 et correspond en 2013 au financement de 0,5 ETP de coordinateur (soit 24 355 €), 0,5 ETP de responsable de cellule évaluation (soit 17 071 €), 0,5 ETP de travailleur social (soit 15 773 €), 0,5 ETP de secrétariat (soit 18 881 €), 0,25 ETP de psycho gérontologue (soit 9 000 €) et à la prise en charge de certaines charges de fonctionnement du CLIC (soit 9 920 €).

Financements CLIC (hors MAIA)	2009	2010	2011	2012	2013
Conseil Général	97 909	94 725	94 260	95 466	95 000
CCAS	75 000	75 000	150 000	151 500	160 000
CARSAT / CRAMA	138 600	81 520	94 292	101 998	101 174
MSA / Réunica	5 503	9 000	5 500	11 500	1 000
Autres organismes	0	0	9 000	0	3 000
Autres	10 035	7 752	5 666	15 014	15 098
TOTAL	327 048	267 997	358 718	375 478	375 272

Le coût total du dispositif d'information et d'orientation des personnes âgées s'élève en 2013 à 604 628 € dont 375 272 € pour le CLIC hors dispositif MAIA, 159 556 € au titre de l'accueil senior au sein des 15 EHPA/clubs seniors et 70 000 € pour les permanences des travailleurs sociaux dans les 8 quartiers (équivalent à 2 ETP).

Le coût pour le CCAS s'élève à 389 556 € (accueil EHPA 159 556 €, permanences quartiers 70 000 €, financement du CLIC 160 000 €).

La CORIST

En termes de coordination locale le CCAS de Bordeaux a également mis en place depuis 2009 un dispositif innovant, la CORIST, coordination du réseau des interventions sociales transversales, pour les personnes en errance ou en difficulté. Ce dispositif propose un accompagnement personnalisé et coordonné avec les services sociaux. Pour toute situation de personne âgée repérée ou signalée comme étant en difficulté, une équipe d'intervention de la CORIST, se rend à domicile et assure les relais ou prises en charge nécessaires (Partenariats médico-sociaux, Clic,...)

7-2- LA CONCERTATION

Outre la MAIA en place depuis 2012, et dans le cadre de l'objectif d'intégration des services de soins et des aides sur son territoire, Bordeaux a développé des dispositifs innovants de concertation institutionnalisée : le contrat local de santé et le projet PAERPA.

La MAIA

La MAIA (maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) est un dispositif d'intégration et de suivi intensif dans la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de démences apparentées.

Deux documents stratégiques régissent le pilotage de la MAIA, installée sur le territoire de Bordeaux, par le CCAS : une convention pluriannuelle signée en novembre 2012 entre l'ARS Aquitaine et le CCAS de Bordeaux et une convention qui lie le CCAS à 4 associations, l'OGISAD, l'ASAD de Bordeaux, Vie Santé Mérignac et la fondation Maison de Santé Bordeaux Bagatelle.

Ce dispositif est fondé sur trois principes : une concertation formalisée, un guichet intégré et une gestion individualisée.

La concertation est formalisée par une « table stratégique » composée des décideurs, des financeurs et de personnes qualifiées : l'ARS, le Conseil général, le CCAS, les opérateurs de la gestion de cas, les représentants des caisses de retraite, les représentants des professionnels de santé libéraux, les représentants des associations d'usagers. Son objectif est d'assurer la cohérence de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale sur le territoire. Elle assure de même le suivi de l'avancement du processus d'intégration : montée en charge globale du dispositif, repérage de ruptures dans les parcours de soins et d'aide aux usagers, changement des pratiques professionnelles. Elle se réunit autant que nécessaire en fonction des informations en provenance du terrain. Une « table tactique » la complète, composée des responsables et directeurs des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des professionnels de santé libéraux qui accompagnent ou prennent en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et les personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle. Son objectif est de favoriser la coordination des acteurs et de faire remonter à la table stratégique les insuffisances constatées sur le terrain.

Le guichet intégré est un mode d'organisation partagée entre tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation de la population et de la coordination sur le territoire. L'objectif est de construire des outils communs et d'harmoniser les pratiques.

La gestion de cas, enfin, est un accompagnement intensif et individualisé à l'égard de situations considérées par les professionnels comme complexes et cumulant les difficultés. Cet accompagnement est mis en place par quatre gestionnaires de cas (0,75 ETP) recrutés par les quatre partenaires de la MAIA. 120 situations sont suivies dans ce cadre depuis avril 2013.

Le contrat local de santé

La ville de Bordeaux, le CCAS et l'Agence Régionale de Santé ont signé un Contrat Local de Santé 2013-2016. Le CCAS à travers son CLIC, est en charge de l'axe intitulé « Promouvoir le Bien Vieillir ». Cet axe s'adresse au public de plus de 60 ans et a pour objet la définition avec les partenaires cosignataires d'une stratégie locale de santé et l'élaboration d'une réponse au vieillissement de la population. Le comité technique de l'axe, compétent pour la mise en œuvre des priorités du contrat local de santé, est composé de l'ARS, de la CARSAT, du Conseil Général, du CHU, de la CPAM et du CCAS. Deux réunions de décembre 2013 et d'avril 2014 en ont défini les objectifs. Il s'agit de développer la prévention santé des seniors dont l'activité physique et sportive, repérer les personnes âgées vulnérables, isolées et lutter contre l'isolement, favoriser une prise en charge multidisciplinaire et adaptée des situations complexes des personnes âgées, soutenir les aidants familiaux et l'entourage proche, développer une information de qualité et la coordination des acteurs impliqués auprès des personnes âgées, renforcer les bonnes pratiques d'accompagnement des personnes âgées en EHPAD. Ces objectifs sont déclinés en actions opérationnelles, assorties d'indicateurs, d'un calendrier, de résultats attendus et pour certaines actions de la désignation de la personne ressource en charge du suivi.

Le projet PAERPA

Bordeaux a été choisi comme l'un des territoires test au niveau national pour porter le projet PAERPA (Parcours de santé des Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie). Son territoire bénéficie d'atouts sur le plan de l'offre de santé (démographie médicale, filière gériatrique complète, offre de soins) et de la signature du contrat local de santé, d'un CLIC de niveau 3 et d'une MAIA.

Le comité de pilotage réuni en février 2014 sous la présidence de Mme Michèle Delaunay alors ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie et du directeur général de l'ARS d'Aquitaine, s'est vu présenter les objectifs du projet.

Ce projet pilote s'attache aux parcours des personnes âgées en situation de vulnérabilité. L'environnement de la personne, un entourage qui n'est pas stable, un aidant en difficulté ou une situation d'isolement social, viennent renforcer une ou plusieurs difficultés de santé. La population cible est constituée des personnes âgées de 75 ans et plus, autonomes ou non, et dont l'état de santé est susceptible de s'altérer pour des raisons d'ordre médical et/ou social.

Le projet poursuit 5 objectifs :

- Prévenir la perte d'autonomie par le développement d'actions de prévention en amont du vieillissement et par la construction d'un outil d'évaluation et de repérage précoce de la

perte d'autonomie utilisable par les professionnels de santé de proximité et les aides à domicile.

- Eviter les hospitalisations inutiles en proposant un appui aux professionnels de santé libéraux (équipe psycho-sociale, plateforme de coordination) et faciliter les hospitalisations programmées et l'accès direct aux gériatres hospitaliers, mettre en place des actions permettant de réduire les risques de iatrogénie médicamenteuse, de chutes, de dénutrition et de dépression, développer les consultations spécialisées en EHPAD, notamment grâce au projet de télémédecine, mettre en place des infirmiers de nuit dans 6 EHPAD du territoire de Bordeaux, qui assureront une permanence auprès de tous les EHPAD afin d'éviter des transferts non justifiés en urgence, facteur de réduction des hospitalisations inutiles.
- Mieux préparer le retour à domicile ou en institution en cas d'hospitalisation en améliorant les organisations et les pratiques professionnelles au sein du CHU et des établissements de santé, développer la réponse d'intervention à domicile à partir des services d'aide à domicile existants, des SSIAD et des EHPAD pour faciliter les premières heures (voire jours) de retour après hospitalisation, développer les réponses d'hébergement relais au sein des EHPAD du territoire, mobiliser des assistants de vie sociale afin d'assurer une présence au domicile lors du retour de la personne âgée.
- Développer les systèmes d'information partagés simples, interopérables à partir des expérimentations déjà engagées.
- Diffuser et accompagner des recommandations de bon usage de la prescription médicamenteuse chez la personne âgée (approches non pharmacologiques comprises) et notamment la iatrogénie.

Une évaluation pluridisciplinaire et pluri professionnelle à domicile est prévue dans les cas nécessitant une coordination sanitaire, médico-sociale et sociale.

La gouvernance du projet s'appuie sur deux instances : un comité de pilotage, instance stratégique dont la présidence est dévolue à l'ARS, assure l'organisation du pilotage stratégique du projet, communique sur les projets auprès des professionnels et participe à l'évaluation nationale et un comité technique opérationnel piloté par le directeur de projet formalise le plan d'actions, assure la programmation des actions prioritaires et leur mise en œuvre opérationnelle et participe à l'évaluation.

Le comité de pilotage comprend le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général de la Gironde, la ville de Bordeaux et son CCAS, la CPAM 33, la CARSAT, la MSA, le régime social des indépendants, l'union nationale des amis et familles des malades, l'union régionale des professionnels de santé et le CODERPA. Le comité technique y associe notamment la mutualité française, les représentants des fédérations des établissements de santé, la MAIA, le CLIC, le SAMU, le SDIS.

Le CCAS a été désigné par l'Agence régionale de santé pour assurer la coordination territoriale d'appui de ce dispositif.

Enfin, le CCAS de Bordeaux a initié en 2013 une concertation locale sous la forme de réunions interprofessionnelles organisées dans les huit quartiers de Bordeaux afin de construire et d'animer un réseau local autour de deux thèmes : d'une part la vie sociale, en lien avec la Direction du Pôle senior de la Ville qui développe une offre de services autour de la restauration et de l'animation, d'autre part, le maintien à domicile, qui permettra d'étudier entre professionnels des cas pratiques de coordination autour de la prise en charge des personnes âgées. Des réunions d'information thématique sont également organisées autour de thèmes définis et partagés avec les partenaires du secteur gérontologique local (ex : les dispositifs Alzheimer, la protection juridique, les aides sociales légales du département, les aides facultatives du CCAS).

8- LA PREVENTION

Une action de prévention de la dépendance est mise en œuvre au CCAS de Bordeaux. Un Pôle Solidarité Senior créé en 2011 au sein du CCAS et basé sur une logique de partenariat et de coordination a pour objectif de repérer les personnes âgées isolées, de mettre en place un réseau de partenaires associatifs et des actions de prévention afin de maintenir ou de recréer du lien social, en s'appuyant notamment sur le bénévolat. Cette action fait l'objet d'un bilan annuel. A cet égard, les documents produits par le CCAS sont de qualité. Ils listent les actions entreprises et présentent les statistiques et les chiffres clés, s'agissant des visites de convivialité et des appels téléphoniques, de la présence des volontaires en service civique dans les clubs seniors, de la mise en œuvre du plan canicule et de l'opération « voisins-relais ». Cette dernière opération dont le CCAS est partenaire a été labellisée en décembre 2012 par le ministère des affaires sociales et de la santé dans le cadre de l'année européenne du vieillissement actif 2012. Elle consiste à charger pendant l'été des personnes bénévoles d'appeler au moins une fois par semaine, une ou plusieurs personnes âgées isolées identifiées par le CLIC de manière à assurer une veille sanitaire à une période de l'année où les personnes âgées sont particulièrement touchées par la solitude. Le Pôle Solidarité Senior s'inscrit dans la réflexion nationale de Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des Personnes Agées (MONALISA) dont la déclinaison s'engage actuellement au niveau départemental. Bordeaux souhaite être candidate à ce dispositif.

Par ailleurs, une action de prévention santé est en cours de mise en œuvre. En s'appuyant sur les données relatives au vieillissement de la population, de l'analyse des besoins sociaux du CCAS, des recherches de l'INSERM et des programmes de la CNAV, la ville de Bordeaux a souhaité proposer un programme « prévention santé » pour tous les seniors. Ce projet a pour finalité de préserver la qualité de vie et l'autonomie des seniors en leur proposant un programme de prévention global articulé autour de trois modules initiaux : mémoire, équilibre et alimentation.

En 2014, une convention est en cours de signature entre l'ASEPT (Association santé éducation et prévention sur le territoire Gironde) et la Ville de Bordeaux portant sur un programme de 6 conférences (capacité de 100 personnes), de 6 réunions de sensibilisation (capacité de 30 personnes), et de 12 ateliers de prévention (atelier du bien vieillir, mémoire, prévention des chutes, nutrition santé) organisés en 7 séances de 15 participants.

9- L'EVALUATION

Le CCAS ne mène pas d'études stricto sensu permettant de s'assurer que ces dispositifs répondent aux besoins des personnes âgées. Cependant, dans le cadre de la démarche d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, des outils de mesures de la satisfaction

des usagers sont développés, notamment des enquêtes d'opinion, afin de permettre l'élaboration de projets de service reprenant les besoins des usagers du CLIC et des EHPA.

Le CCAS a engagé avec la Ville de Bordeaux depuis 2010, une démarche de rapprochement des équipes de la Direction des Actions gérontologiques (CCAS) et de la Direction du Pôle Seniors (Ville de Bordeaux) afin de mieux coordonner leurs actions et mieux répondre aux attentes de leurs publics seniors, en améliorant leurs offres de service.

A cet effet, une enquête d'opinion a été lancée durant le premier trimestre de l'année 2013 auprès des seniors fréquentant les 12 clubs et 13 résidences seniors cogérées par le CCAS et la Ville de Bordeaux, afin de mesurer la satisfaction de ce public au regard de l'offre de services délivrés dans ces établissements et cerner leurs attentes.

En 2011, la Direction de l'Evaluation et de la Performance a piloté un travail (note méthodologique) sur la mise en œuvre des indicateurs de suivi du Projet Social auquel le CCAS a été associé.

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif annuel d'évaluation des politiques publiques, la ville a confié récemment à deux cabinets de consultants l'évaluation du troisième Projet Social. Le CCAS est membre du Comité de Pilotage et du Comité Technique.

Le 3^{ème} Projet Social donne lieu à une évaluation annuelle présentée à l'occasion d'une réunion du Conseil de Développement Social présidée par le Maire (Ville/CCAS, Conseil Général, CAF, Etat) élargie à l'ensemble des partenaires associatifs.

Depuis 2009, à l'occasion du Forum Social, manifestation de la collectivité autour du Projet Social, sont organisés chaque année des ateliers associant professionnels, partenaires et usagers permettant d'échanger autour des besoins de la population et des initiatives engagées.

En outre, un Forum Seniors sur le thème du « Bien vieillir au Grand-Parc », a été impulsé par la Ville de Bordeaux en coordination avec le Conseil Général de la Gironde et les acteurs associatifs et institutionnels du secteur gérontologique, afin de recueillir les attentes des seniors du quartier.

10- L'OFFRE DU CCAS

10-1- L'HABITAT

A) *L'information*

Le CCAS a mis en place, pour tous publics, un point Information Logement et Habitat, dont les principaux objectifs sont de favoriser l'accès au logement et de maintenir ou de restaurer

des conditions d'habitat digne. Il assure l'accueil et l'information, l'accès aux droits et le cas échéant l'accompagnement social, l'accompagnement à la constitution de dossiers, la mise à disposition d'une documentation, l'accompagnement à la recherche d'un logement par l'animation d'un atelier collectif (*Comment et où rechercher un logement – comment habiter au mieux ?*), la mobilisation et l'animation du partenariat, enfin la collecte et l'analyse des informations recueillies. Le CCAS n'a pas développé de partenariat spécifique avec l'ANAH.

B) Les aides à l'habitat

Le CCAS gère un ensemble de 146 logements sociaux (hors RPA-EHPA et EHPAD). Au sein de ce parc on dénombre (2009 à 2013) 55 locataires de plus de 60 ans. Lorsqu'une personne âgée formule une demande de travaux favorisant le maintien à domicile (ex. suppression d'une baignoire au profit d'une douche), cette demande est examinée du point de vue technique et au regard de sa faisabilité. Sur la période 2009-2013, 14 demandes formulées ont été accordées.

Par ailleurs, dans le cadre des aides financières, 265 demandes d'aide (pour un montant de 15 988 €) ont concerné des personnes de plus de 60 ans, dont 27 demandes et accords concernant le logement ou l'habitat pour les années 2012 et 2013. Il s'agit des aides à l'accès au logement, au maintien dans le logement, aux fournitures énergétiques, à l'assurance habitation, à l'entretien du logement (situation d'incurie, petites réparations) et à l'ameublement.

Enfin, par convention avec la CARSAT, le CLIC assure une évaluation de l'habitat et du cadre de vie des ressortissants CARSAT depuis 2013. En cas de demande de travaux à domicile, la CARSAT mandate le CLIC pour évaluer le besoin et coordonner la réponse technique et financière avec le PACT de la Gironde et l'ANAH.

C) Les projets d'habitat participatif

Le CCAS et la direction de l'habitat de la ville de Bordeaux ont conduit un appel à projet de deux maisons partagées et d'un ensemble d'habitat individuel groupé. Six projets d'habitat participatif ont été recensés, cinq concernent des seniors ou une mixité intergénérationnelle. Cependant, il s'agit de projets difficiles à mettre en œuvre et coûteux. De fait, les candidats sont rares et leur localisation n'est pas arrêtée.

D) Maintien à domicile dans un logement social

Le CCAS, en partenariat avec le conseil général de Gironde, a conduit une action destinée à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées locataires de logements sociaux.

Cette expérience intitulée « Bien Vieillir au Grand Parc » initiée en 2010 a permis d'adapter 60 logements du quartier du Grand Parc au vieillissement (sol antidérapant, cuisine adaptée, capteur lumineux de mouvement...) dans le cadre du label bleu de l'organisme de logement social « Aquitanis ». Au-delà des travaux d'adaptation des logements, il est prévu d'organiser une formation des concierges pour leur permettre de repérer les personnes âgées. Le CCAS a décidé de modéliser et de développer ces actions à la demande d'Aquitanis propriétaire de 80% des logements sociaux du quartier du Grand Parc, dont la population vieillissante souhaite demeurer dans son logement. Enfin, à l'occasion de la construction de nouveaux logements sociaux sur la rive droite de Bordeaux, une partie sera réservée aux personnes âgées autonomes et fera l'objet d'adaptations à cet effet.

E) Les foyers-logement

Le CCAS gère actuellement 15 Résidences pour Personnes Agées. Ces foyers logements représentent une alternative dans le parcours des personnes âgées vieillissantes ou en perte d'autonomie. Les conditions d'admission dans ces divers établissements précisent qu'il faut être retraité, âgé au moins de 60 ans au moment de la demande d'inscription et autonome et valide (GIR 5 -6).

Le taux d'occupation de ces établissements se maintient entre 87 et 90% depuis les trois dernières années malgré les 6 réhabilitations en cours qui interviennent sur site occupé. La liste d'attente compte environ, en permanence, un peu moins d'une centaine de personnes. Selon le CCAS, l'offre de service foyer-logement est une des alternatives au maintien à domicile. Elle est proposée aux personnes de plus de 60 ans en recherche notamment de logement adapté, d'un environnement sécurisant, de services collectifs, etc. Cette proposition est conduite en coordination avec l'ensemble des dispositifs de maintien à domicile ; elle permet d'éviter les ruptures dans le parcours des personnes en perte d'autonomie physique, sociale ou psycho-sociale.

Afin d'apporter une réponse à la perte d'autonomie des résidents, le CCAS propose un accompagnement et une coordination médico-sociale au sein de ses établissements composés de 5 assistants socio-éducatifs et d'une psychologue à mi-temps. Ils assurent l'évaluation annuelle de l'autonomie conformément aux décrets du 26/04/99 et du 15/05/2007, l'évaluation globale des besoins, la mise en place d'un plan d'aide et son suivi. Ils accompagnent l'orientation vers un établissement médicalisé en cas de perte d'autonomie en coordination avec les familles et les professionnels de terrain.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'agents ETP travaillant en résidence pour personnes âgées de 2007 à 2013 et leur coût.

En €	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
fonctionnaires	26,39	25	26,25	24,85	24	25,25	23
contractuels	11,19	13,27	17,96	20,05	19,24	18,98	18,54
Total	37,58	38,27	44,21	44,90	43,24	44,23	41,54
Coût total	1 022 984	1 102 776	1 220 100	1 141 284	1 190 017	1 242 611	1 200 487

Des agents de la Direction du patrimoine interviennent sur ces équipements pour rénover les appartements ou assurer la maintenance du bien (en régie ou par contrat de prestation). De même, des agents de la Direction des finances interviennent dans le cadre de la gestion locative. Ces divers coûts ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Les appartements proposés sont composés d'une pièce principale non meublée, un coin cuisine équipé de plaques chauffantes électriques ou vitrocéramique et meuble bas sous évier et une salle d'eau avec douche et WC particulier.

Du personnel est présent de 8h30 à 17h30 et sera présent de 8h30 à 18h30 dans la gestion mutualisée des équipes ville/CCAS mise en place fin 2014. Chacun de ces foyers-logements propose des services facultatifs (restauration le midi 5j/7, buanderie, animation, coiffure).

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de la capacité d'accueil des foyers logements gérés par le CCAS et le taux d'équipement.

Evolution de la capacité d'accueil des foyers logement

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de logements attribués	633	635	677	668	656
Taux d'occupation	85,31%	85,58%	87,25%	90,05%	88,59%
Nombre de demandes insatisfaites	84	75	79	83	92
Temps d'attente (en mois)	5.3	5.2	7	5.1	5.1

Taux d'équipement

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de logements (1)	742	742	742	744	744
Population de 75 ans ou plus (2)	19 276	19 119	19 119	19 119	19 119
Taux d'équipement (1/2) en %	3,85	3,88	3,88	3,89	3,89

De 2010 à 2014, le CCAS a engagé un plan d'action pour la réhabilitation de 7 de ses 15 RPA-EHPA afin de moderniser les équipements, répondre aux normes de confort actuelles, aux critères de développement durable et améliorer l'offre de services pour prévenir la perte d'autonomie. Ces résidences souffraient d'un mauvais état patrimonial, malgré une demande significative (100 personnes en liste d'attente). Dans ce cadre, il a été décidé que le CCAS se consacre en priorité à l'accueil et à l'accompagnement des locataires en déléguant la mission patrimoniale d'exploitant.

Le tableau ci-dessous récapitule, tant pour le fonctionnement et l'investissement, les montants annuels consacrés de 2009 à 2013, ainsi que la nature des travaux engagés dans ces établissements.

Fonctionnement	2009	2010	2011	2012	2013*
Montant des travaux en €	315 273	278 500	255 187	300 393	264 447
Nature des travaux	Rénovation de 69 appartements et logements en RPA, entretien courant patrimoine et maintenance	Rénovation de 75 appartements et logements en RPA, entretien courant patrimoine et maintenance	Rénovation de 67 appartements et logements en RPA, entretien courant patrimoine et maintenance	Rénovation de 79 appartements et logements en RPA, entretien courant patrimoine et maintenance	Rénovation de 85 appartements et logements en RPA, entretien courant patrimoine et maintenance

Investissement	2009	2010	2011	2012	2013*
Montant des travaux en €	141 134	149 463	148 366	93 698	23 862
Nature des travaux	Eclairage extérieur et accessibilité, clos-couvert (façades, menuiseries, volets roulants), interphonie	Mise aux normes ascenseurs et réseau TV numérique, conformité électriques, éclairage extérieur et interphonie, accessibilité (portail et rampe), buanderie, clos-couvert (façades, balcons, menuiseries, volets roulants)	Mise aux normes ascenseurs, conformité électriques, éclairage extérieur et interphonie, accessibilité (portails et rampes)	Mise aux normes ascenseurs, conformité électriques, éclairage extérieur et interphonie, désamiantage et mise en sécurité chaufferie	Mise aux normes éclairage extérieur et interphonie, accessibilité cheminement piéton

* montants provisoires en attente CA

Les EHPA-RPA ne font pas partie des établissements soumis à une commission de sécurité en ce qui concerne les logements. Toutefois, les espaces d'animation et de restauration qui sont mis à disposition de la Ville pour les activités des clubs seniors (soit 14 RPA sur 15) sont recensés par la Direction du Pôle Senior de la Ville comme des établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie, placés sous l'autorité et la responsabilité du maire de Bordeaux.

10-2- L'OFFRE DE SERVICES

Parallèlement aux travaux de rénovation, le CCAS a adopté trois mesures afin de renforcer l'offre de service dans les résidences pour personnes âgées. La ville et le CCAS proposent aux seniors autonomes et valides de deux résidences des offres de service diversifiées : la restauration et l'animation dans les clubs seniors pour la ville, le logement et des services annexes pour le CCAS. L'évolution de la demande des seniors ainsi que l'augmentation du nombre de retraités a rendu nécessaire une meilleure coordination afin de disposer d'une offre unifiée et adaptée par la mutualisation des équipes. D'autre part, le CCAS a procédé à l'équipement en buanderies dans cinq résidences pour un coût de 15 000 € et enfin, un dispositif de téléassistance au sein des 15 foyer-logements a été mis en œuvre en 2013. Les objectifs de cette opération sont d'assurer une écoute attentive, apporter une réponse adaptée aux situations d'urgence, organiser un passage au domicile des personnes âgées fragilisées, sécuriser l'établissement le soir et adapter le coût à la qualité du service rendu. Le CCAS prend en charge l'abonnement à ce service et propose une aide financière à l'installation d'une ligne téléphonique et aux frais d'abonnement pour les résidents non équipés.

Le tableau ci-dessous présente le coût pour le CCAS du service de téléassistance.

Service de téléassistance	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires					409
Coût total*					17 773
Coût pour le CCAS					17 773

* Le coût de la prestation pris en compte est la location du dispositif (année partielle). Il ne tient pas compte des aides financières, ni des coûts salariaux des agents de veille.

Le CCAS a également mis en place une équipe de veille de proximité (4 ETP). Elle se déplace nuit et jour en cas d'appel et passe dans chaque résidence le week-end 24h/24.

10-3- LA RESTAURATION A DOMICILE

Le service portage participe au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Il est assuré en régie directe par la Ville de Bordeaux en coordination avec le CCAS, par une équipe composée d'un responsable du pôle restauration chargé du management de l'ensemble des équipes du pôle restauration (clubs seniors et portage de repas à domicile), soit 87 agents, dont 21 affectés au portage à domicile.

Une étude réalisée en 2013 fait ressortir que les 490 bénéficiaires ont une moyenne d'âge de 85 ans (dont 6 centenaires), 66% présentent un problème de mobilité, 89% vivent seuls et 30% sont recommandés par les assistantes sociales des hôpitaux.

Les repas sont livrés du lundi au vendredi, avec une moyenne de 56 repas par livreur du lundi au mercredi. Les livraisons du jeudi et vendredi sont plus importantes (entre 70 à 80 repas chaque jour), les repas du week-end étant livrés sur ces deux journées.

A l'occasion de la livraison des repas, le livreur assure une vigilance et un lien social à travers la réalisation de signalements et d'actions ponctuelles (cadeaux de Noël), une veille sanitaire quant aux conditions de conservation et de consommation des repas, une prévention et une surveillance lors des plans canicule et grand froid, un suivi administratif (satisfaction-qualité) de la consommation des repas.

La ville de Bordeaux veille à la prise en compte des attentes exprimées par les bénéficiaires auprès des livreurs de repas à domicile, lors de leurs passages quotidiens.

10-4- ACTIONS D'ANIMATION ET DE LOISIRS

Le CCAS ne propose pas d'action d'animation et de loisirs mais il y contribue, par la diffusion de l'information et l'orientation des usagers vers ces activités. Il met à disposition de la ville ses locaux (15 clubs au sein des EHPA). Les missions d'animation sont conduites par la Direction du Pôle Seniors de la Ville. Parmi ces actions, il convient de noter celle emblématique de la création du Pass Senior qui s'adresse à près de 11 000 bénéficiaires sur la ville. Cependant, le CCAS a connaissance des activités d'animation et de loisirs menées par la Direction du Pôle Seniors de la Ville dans le cadre de la démarche de rapprochement des Directions des Actions gérontologiques et de la Direction du Pôle Seniors. Un bilan statistique annuel des activités de loisirs et de détente proposées aux seniors fréquentant les 13 résidences clubs, les 2 résidences, les 12 clubs cogérées par la Ville de Bordeaux et le CCAS est présentée en Commission Personnes âgées (instance du CCAS composée de techniciens et de représentants élus et administrateurs du CCAS).

10-5- LES AUTRES SERVICES MIS EN PLACE

A) Soutien aux aidants familiaux

Dans le cadre des missions du CLIC, l'agent d'accueil physique et la psychologue assurent un accueil individuel des aidants familiaux afin de les informer et de les orienter vers un dispositif d'accompagnement adapté aux situations qu'ils vivent.

En outre, le CCAS organise des actions ponctuelles à destination des aidants familiaux. Il a ainsi contribué à l'organisation d'une Journée des aidants dans le cadre de la Journée Nationale des Aidants en partenariat avec la fondation Novartis et le Comité inter associatif de santé Aquitain CISS, en 2011 il a organisé un déjeuner avec des aidants et en 2012 une conférence grand public à laquelle ont été conviés des associations, des représentants des usagers et des usagers.

Enfin, la ville de Bordeaux subventionne l'association Aide aux Aidants du Pavillon qui a pour mission de former, placer et suivre des bénévoles auprès des familles des malades atteints de la maladie d'Alzheimer afin de leur offrir soutien et périodes de répit. Elle subventionne également l'association ASAD dans le cadre de l'opération « Alzheimer Second Souffle » qui a pour but d'assurer le remplacement des aidants à leur domicile 24h/24 sur une durée maximum de 5 jours.

Ce dispositif n'a cependant pas été évalué à ce jour et aucune enquête n'a été conduite sur les besoins des aidants.

B) Les aides financières

Le CCAS a mis en place un règlement d'aides facultatives pour apporter un soutien aux Bordelais rencontrant des difficultés. L'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels a été informé des conditions d'intervention (réunions d'information collectives, communication du règlement...) afin d'orienter les demandes vers les services du CCAS. Les Bordelais peuvent également solliciter directement une aide ; les différents services du CCAS sont à disposition pour informer et orienter les usagers pour l'instruction de leurs demandes.

Le tableau ci-dessous présente les secours aux personnes âgées, accordés par le CCAS.

Secours pour personnes âgées	2011	2012	2013
Nombre de bénéficiaires	78	84	103
Coût total en €	4195	4919	6874

En raison du caractère réglementaire subsidiaire de l'aide facultative du CCAS, la part d'interventions en direction des personnes âgées de plus de 60 ans est faible. En outre, les critères retenus dans le règlement de 2007 toujours en vigueur, notamment le plafond de ressources indexé sur le montant de l'aide sociale aux personnes âgées (ASPA), excluent de fait un public qui, du fait même de son âge, a droit à des ressources au moins de ce montant, ainsi qu'à l'aide sociale légale.

On observe cependant une augmentation sensible du nombre, du montant et de la part des aides exceptionnelles et des aides au projet en 2013. Cela s'explique par un désengagement partiel de plusieurs acteurs de l'action sociale en direction des personnes âgées : conseil général avec la baisse des montants d'APA, CARSAT avec le durcissement du dispositif d'aides extra-légales. Les motifs principaux d'intervention sont alors surtout liés à la santé : optique, dentaire, appareillage, dettes hospitalières ou de mutuelle, etc.

Ce phénomène explique également la baisse de la part d'interventions au titre du logement (installation, loyer, facture d'énergie, assurance, charges exceptionnelles) pour les aides exceptionnelles et aides au projet. Cette part passe de 60% en 2012 à 42,9% en 2013.

Les autres services, services d'aide à domicile, services d'aide au transport et petits travaux ménagers à domicile n'ont, pour l'heure, pas été mis en place à Bordeaux.

10-6- LE PLAN CANICULE

Le CCAS est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Il recense également les espaces climatisés ou rafraîchis de la commune. Ce dispositif peut être mobilisé lors d'événements exceptionnels (plan grand froid, inondations...). Un bilan est présenté chaque année.

Le plan canicule municipal prévoit d'assurer une veille et des actions de prévention, auprès des seniors de plus de 60 ans. Le CCAS assure l'inscription sur le registre nominatif et l'information des seniors. Un courrier est adressé aux seniors de plus de 84 ans comprenant un bulletin d'inscription et la plaquette « La canicule et nous... » de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Ces plaquettes sont diffusées dans les clubs, les résidences pour personnes âgées, les mairies de Quartier, les différents points d'accueils du CCAS et de l'Hôtel de

Ville, auprès des livreurs du portage de repas, des évaluateurs/coordonateurs CLIC, les musées, les piscines ainsi que les associations luttant contre l'isolement des seniors. Des messages d'information sur les panneaux lumineux de la ville sont également prévus.

Le CCAS assure une veille téléphonique auprès des seniors inscrits sur le registre nominatif. En 2013 ce dernier compte 861 seniors inscrits selon 3 critères d'isolement : seniors très isolés : 100, seniors isolés : 271, seniors peu isolés : 490. Du 1^{er} juillet au 31 août, les seniors *très isolés* et *isolés* sont contactés 1 fois par semaine. Les seniors *peu isolés* sont appelés 1 à 2 fois par mois. Les appels téléphoniques de veille sont assurés par des agents du CCAS (2 ETP), des bénévoles de l'opération « Voisins-Relais ».

En cas de déclenchement du plan canicule niveau 2, il est prévu un appel quotidien auprès des 861 seniors inscrits afin de délivrer des messages de prévention par 20 agents du CCAS et la mise à disposition des lieux climatisés, soit 24 clubs seniors rafraîchis.

Le tableau ci-dessous présente le coût du plan canicule en 2013.

Budget Canicule	2013
2 ETP du 1er juin au 31 août	17.018 €
20 ETP sur 5 jours	13.091 €
Frais administratifs	5.660 €
Communication	2.000 €
affranchissement de 6000 courriers	3.660 €
TOTAL	35.769 €

XXX



CCAS de Bordeaux
Le Vice-Président

Bordeaux, le

15 MARS 2015
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

10 MARS 2015

AQUITAINE, POITOU-CHARENTAIS

Nos références
VD/NB/BB 2015-02
Vos Références
Greffé GD150105 - 033017998
Objet :
CCAS de Bordeaux

Monsieur Franc-Gilbert BANQUEY
Conseiller maître à la Cour des comptes
Président de la Chambre Régionale des
Comptes
3, place des Grands-Hommes – CS 30059
33064 BORDEAUX CEDEX

KSP GA150137 CRC
10/03/2015

Monsieur le Président,

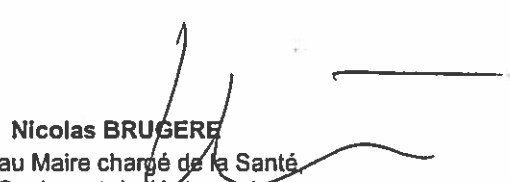
J'ai bien reçu le 06 février dernier le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes et vous en remercie.

Vous avez intégré les éléments proposés dans ma réponse du 8 janvier 2015. Le rapport d'observations définitives n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

Je vous précise néanmoins que nous avons transmis aux autorités de tutelle les rapports d'évaluation externe des deux EHPAD La Clairière de Lussy et Maryse Bastié et que nous réceptionnons ceux des 15 Résidences pour personnes âgées cette semaine. (9- Evaluation p.14)

Par ailleurs, nous avons fait évoluer notre règlement intérieur des aides facultatives le 28 octobre 2014 pour une mise en œuvre expérimentale à compter de décembre 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.


Nicolas BRUGERE
Adjoint au Maire chargé de la Santé,
des Seniors et de l'Autonomie
Vice-Président du CCAS

**Centre Communal
d'Action Sociale**

Administration Générale
Cité Municipale
33077 Bordeaux cedex
Accueil du public :
4 rue Claude Bonnier
Tél. : 05 57.89.39.39

www.ccas-bordeaux.fr